

le Journal JDM De Mayotte

lejournaldemayotte.com

Saturation au CHM : préavis de grève des médecins hospitaliers



Les praticiens hospitaliers se sont réunis en assemblée générale ce mercredi 13 octobre et ont voté un préavis de grève reconductible pour le 29 octobre. Surcharge de travail et attractivité insuffisante... il fallait s'attendre à une réaction.

Page 2



Votre portail captif par



Lundi
19 octobre 2015

<https://fr-fr.facebook.com/lejournaldemayotte>

Elections

Municipales partielles:
Ambdi Hamada Jouwaou
reprend la mairie de
Dembéni de 73 voix



Page 3

Société

Marche pour le droit des Mahorais à Mtsamboro



Page 4

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Santé

Saturation au CHM: préavis de grève des médecins hospitaliers



Manuel Valls, lors de la pose de la première pierre de l'Hôpital de Petite-Terre

Les praticiens hospitaliers se sont réunis en assemblée générale ce mercredi 13 octobre et ont voté un préavis de grève reconductible pour le 29 octobre. Surcharge de travail et attractivité insuffisante... il fallait s'attendre à une réaction.

L'élément déclencheur fut, à les entendre, le rapport de la cour des comptes dont le JDM s'est fait écho ce 30 septembre 2015. Les juges y critiquent la déficience dans la qualité et la sécurité des soins, sans en pointer les causes, que pointent les médecins, « l'insuffisance de moyens budgétaires au regard de l'activité en augmentation de 15% par an. » Liée notamment « à l'explosion démographique

que personne ne peut ignorer. » Des griefs détaillés dans un courrier adressé le 14 octobre au directeur du Centre Hospitalier de Mayotte.

En face des contraintes, le financement de la prise en charge des non assurés sociaux ne serait pas à la hauteur, « 7 millions d'euros en 2008 contre 1 million cette année », avec un bassin de population estimé à 400.000 habitants. Deux facteurs qui mettent l'établissement en grande difficulté financière, comme les praticiens l'avaient indiqué au premier ministre Manuel Valls lors de son passage à Mayotte.

C'est bien l'absence d'écho

ministériel qui les a convaincu de lancer un mouvement, face à l'urgence de la situation : « depuis plusieurs semaines, le CHM n'assure plus que les soins de première urgence. » Plus grave, des actes opératoires et des consultations sont déprogrammées, « pratiques qui insupportent la population insulaire ».

Et côté attractivité, le curseur n'est pas au bon endroit si l'on traduit leur courrier : avec un tapis rouge déroulé aux médecins qui viennent pour deux ou trois mois de « one shot », et à contrario pour les titulaires, une Indemnité particulière d'exercice « non adaptée », qui n'a pas l'air de compenser les inconvénients de leur engagement sur Mayotte, comme « l'insécurité permanente » et « une fiscalité locale insupportable ».

La grogne n'est pas nouvelle puisque chaque année, de menaces en mouvements de grève, les médecins hospitaliers dénoncent cette pression quotidienne qui les empêche d'assurer une médecine de qualité.

Lassée de ce désintérêt des politiques parisiens, la Commission Médicale de l'Établissement hospitalier de Mayotte s'est donc prononcée pour un mouvement de grève ce le 29 octobre 2015.

Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Elections

Municipales partielles: Ambdi Hamada Jouwaou reprend la mairie de Dembéni de 73 voix



La grande joie de Jouwaou Ambdi Hamada ce dimanche soir

Après l'annulation des élections municipales de 2014 à Dembéni, un nouveau scrutin était organisé ce dimanche. Le maire sortant Sohibou Hamada est battu par son prédecesseur, Ambdi Hamada Jouwaou qui lui reprend le fauteuil avec 73 voix d'avance et avec 51,44% des suffrages, selon les chiffres du JDM.

Il attendait ce moment depuis 2008. Ambdi Hamada Jouwaou reprend la mairie perdue il y 7 ans... mais aussi l'année dernière. Lors des élections municipales partielles de ce dimanche organisée dans la commune de Dembéni, Ambdi Hamada Jouwaou avec sa liste «Mouvement des jeunes unis et Les Républicains» obtient 1.306 voix soit 51,44% des suffrages. Il est donc élu.

Sohibou Hamada, «unis dans la

continuité» doit donc se contenter de 1.233 voix et de 48,56% des suffrages exprimés. Il cède donc la mairie après 7 ans passés dans le fauteuil de 1er magistrat. Lors des municipales de mars 2014, il avait pourtant été réélu lors d'une triangulaire avec 47,47% des voix. Mais le scrutin avait été entaché d'irrégularités.

Au second tour, des bulletins du dimanche précédent s'étaient glissés dans les piles entraînant un nombre suffisant de votes nuls pour influencer le cours du scrutin.

Le tribunal administratif de Mayotte puis le Conseil d'Etat avaient donc annulé le scrutin entraînant les élections partielles de ce dimanche.

Cette fois-ci, les éventuelles contestations seront plus difficiles à faire valoir. L'écart entre les 2

listes en compétition est en effet de 73 voix.

Chants et danses ont accueilli les résultats autour de la mairie de Dembéni où une foule très nombreuse s'était rassemblée.

Les premiers mots de Ambdi Hamada Jouwaou au JDM: « C'est une grande joie ce soir ! Sept ans ! Sept ans pendant lesquels la commune s'est dégradée. Je sais que j'ai en face de moi un énorme travail pour réparer et pour reconstruire avec de nouveaux projets et faire de Dembéni une commune propre. »

Le premier conseil municipal qui devrait désigner le maire et ses adjoints samedi.

Les résultats des élections municipales partielles à Dembéni du 18 octobre 2015, selon les chiffres du JDM :

Inscrits: 3.457

Votants: 2.561

Exprimés :2.539

Ambdi Hamada Jouwaou : 1.306 voix soit 51,44% ELU.

Sohibou Hamada : 1.233 voix soit 48,56%.

Les résultats par village.

Ongoujou :

Inscrits : 318

Votants : 268

Exprimés : 264

Ambdi Hamada Jouwaou (MJU LR): 149 voix soit 56,44%.

Sohibou Hamada (Union) : 115 voix soit 43,56%.

Iloni :

Inscrits : 765

Votants : 542
 Exprimés : 537
 Ambdi Hamada Jouwaou (MJU LR): 303 voix soit 56,42%.
 Soihibou Hamada (Union) : 234 voix soit 43,58%.

Hanjangua :

Inscrits : 576
 Votants : 408
 Exprimés : 405
 Ambdi Hamada Jouwaou (MJU LR): 185 voix soit 45,67%.
 Soihibou Hamada (Union) : 220 voix soit 54,32%.

Tsararano :

Inscrits : 918
 Votants : 675
 Exprimés : 666
 Ambdi Hamada Jouwaou (MJU LR): 218 voix soit 67,27%.
 Soihibou Hamada (Union) : 448 voix soit 32,73%.

Dembéni:

Inscrits : 880
 Votants : 674
 Exprimés : 667
 Ambdi Hamada Jouwaou (MJU LR): 451 voix soit 67,62%.
 Soihibou Hamada (Union) : 216 voix soit 32,38%.

Pour mémoire, les résultats des municipales du 30 mars 2014 dans la commune :

M. HAMADA Soihibou, Union: 1.134 voix soit 47,47%.
 M. JOUWAOU Ambdi Hamada, Mouvement Jeunes Unis: 1.117 voix soit 47,17%
 M. SAINDOU Rachadi, Sans étiquette: 127 voix soit 5,36%

Société

Marche pour le droit des Mahorais à Mtsamboro



« Nos chers élus, prenez vos responsabilités, ne bradez pas notre héritage chèrement acquis », pouvait-on lire

Ils étaient un peu moins d'une centaine à s'être rassemblés ce dimanche matin à l'entrée du village de Mtsamboro. L'expression d'un ras le bol des pillages de culture et d'actes de délinquance.

Un rassemblement qui répondait prioritairement aux problèmes de foncier qui sévissent notamment à Bouyouni depuis quelques mois. Plusieurs propriétaires de terrain se retrouvent dépossédés par des cultivateurs accusés d'être en situation irrégulière sur le territoire.

Donnant libre cours à des tensions de plus en plus violentes. Il y a deux semaines, un homme en situation irrégulière avait même été brièvement séquestré par une foule en colère, qui était auparavant intervenue pour détruire les cultures illégales.

C'est une manifestation paci-

fique qui a défilé ce dimanche matin, du village de Mtsamboro à Mtsahara. En tête, le conseiller départemental du canton, Aynoudine Salime, le maire de Mtsamboro, Harouna Colo, mais aussi l'ancien président du conseil départemental Daniel Zaïdani et l'association dont il est membre, Oudahila Haki za Maoré (Défense des droits des Mahorais), les Femmes leaders, le Collectif de Mtsamboro, ainsi que des syndicalistes comme Oussenai Balahache.

Compétences d'élus

« Nous avons voulu exprimer un ras le bol dans le calme, il n'y a d'ailleurs pas eu de débordements », explique Aynoudine Salim. Une première réaction, qui devrait être suivie d'une table ronde organisée au conseil

départemental en présence de tous les acteurs Etat, départementaux et municipaux. Mais une telle réunion s'était tenue il y a un mois, sans apporter une quelconque solution. « Tout cela va déboucher un jour sur une marche géante à Mamoudzou si on ne fait rien avant. »

Mais agir contre les pillages de terrains, contre les vols et les violences, c'est aussi une des compétences des élus qui défilaient : « nous savons que beaucoup de terrains appartiennent au conseil départemental, et qu'il va falloir prendre des délibération pour régulariser la situation », confiait Aynoudine Salim.

Ce sera aussi une des tâches de l'Etablissement public foncier, qui arrive bien tard, bien que demandé depuis au moins 6 ou 7 ans. Des années perdues pendant lesquelles le problème n'a fait que se complexifier au rythme des successions.

Les élus ont l'air déterminés à faire avancer les dossiers qui sont de leurs ressorts au sein notamment de la Maison départementale du foncier, mais aussi dans les mairies où la loi offre des possibilités d'action en justice contre l'exploitation illégale des biens fonciers.

A Mtsamboro, on craint la généralisation de ce tension à l'ensemble de l'île, « il faut espérer qu'on arrivera à contenir la population dans ce cas ! », s'inquiète le conseiller départemental.

Anne Perzo-Lafond

Social

MCG/SMART: des négociations tendues sous décision de justice



Arlette Henry, codirigeante de la SMART

C'est un dialogue tripartite tendu que mène le conseil départemental avec la société gestionnaire du port MCG et le manutentionnaire SMART. Alors que le compte à rebours de l'expulsion de cette dernière du port est enclenché, Ida Nel fait une proposition, que la société de manutention doit analyser aujourd'hui.

C'est ce lundi que les salariés et dirigeants de la SMART recevront l'écrit de la proposition qu'Ida Nel a fournie au conseil départemental samedi soir. En fin de semaine dernière, Bourouhane Allaoui, le président de la commission portuaire, accompagné de la directrice du port de Longoni Sitti Maoulida, et du 4ème vice-président du département Issa Abdou, a rencontré successivement les deux parties.

Ida Nel, tout d'abord mercredi

après-midi, pour entendre ses propositions. MCG accepterait de laisser 75% de la manutention à la SMART, ce qui correspondrait à un volume dépassant les 15.000 containers importés par an. Elle louerait ses grues, avec ses propres chauffeurs ce qui lui permettrait de défiscaliser ses investissements. Une proposition qu'elle devait donc remettre par écrit aux conseillers départementaux samedi soir.

Un trafic insuffisant pour deux sociétés

Les salariés et dirigeants de la SMART ensuite, Arlette Henry et Gilles Langlois, jeudi dans l'après-midi, qui ont pris connaissance de l'offre. Pour eux, rien de nouveau depuis août, « mais nous attendons la proposition écrite pour nous prononcer », indiquait Arlette Henry au JDM.

La SMART n'est plus en position de force, puisqu'un jugement du tribunal administratif permet à MCG d'expulser la société d'acconage dans trois semaines. Une pression à laquelle ne veut pas céder la manutentionnaire : « c'est Ida Nel qui a voulu cette expulsion. Nous ne pouvons sous cette condition accepter une diminution du volume de containers qui passerait de 45.000 en 2014 à 15.000. »

Pour la première fois, elle se livre à une explication sur le principal reproche qui est fait à la SMART, ses tarifs : « les 45.000 containers sont bougés en ne travaillant que 15 jours par mois par manque de trafic. Or, nos frais de main d'œuvre sont fixes depuis la mensualisation devenue obligatoire il y a quelques années. » L'arrivée non prévue de MCG dans son secteur de l'acconage est donc une mauvaise nouvelle.

La SMART forme ses agents

Un chiffre d'affaire réalisé grâce au transbordement. Or, le risque que Longoni perde cette activité est une épée de Damoclès permanente, « le volume d'heures travaillées sera alors de 7 jours par mois. » Arlette reproche au conseil départemental qui a toujours soutenu la SMART, de découvrir le problème, mis en lumière par la décision de justice. Mais reste ouverte sur une proposition émanant de MCG.

En attendant, la SMART a envoyé depuis trois semaines 16 agents en formation sur les grues RTG (Rubber Tyre Gantry) à Maurice. Une formation dont se réjouit Gilles Langlois, qui précise que l'entreprise formatrice Cargo Handling Corporation Limited (CHCL) est la seule à être équipée

de RTG dans l'océan Indien : « Une formation qui sera reconduite dans l'avenir. » Les agents pourront alors travailler sur les portiques jaunes de Longoni financés par MCG.

Y aura-t-il accord ? On en saura plus aujourd'hui ou dans les jours qui viennent, quand les conseils des deux côtés auront livrés leur analyse. Les salariés en tout cas sont prêts à se mobiliser, en témoigne cette réunion avec le représentant CFDT Ousseni Balahache qu'ils ont tenu samedi matin.

Anne Perzo-Lafond

Social

Licenciement des délégués Colas: préavis de grève le 21 octobre



Le piquet de grève devant le siège de la Colas début juin 2015

Le syndicaliste Ousseni Balahache comptait bien faire du « deux affaires en une » en proposant aux salariés des deux sociétés Colas et SMART de se retrouver pointe Mahabou à Mamoudzou ce samedi. Un préavis de grève doit être déposé pour la Colas.

Une partie des salariés de la Colas s'était retrouvée pointe Mahabou samedi. Ils étaient accompagnés du syndicaliste CFDT Ousseni Balahache. Mais aussi d'une partie des agents de la société de manutention

SMART. Ce qu'ils ont en commun ? « Ils ont tous subi une injustice le même jour, ce 9 octobre ! », rapporte le syndicaliste qui avait placé ce rassemblement sous la bannière « l'Union fait la force ».

Ce vendredi 9 octobre est tombé le jugement du tribunal administratif d'expulsion de la SMART demandé en référé par MCG le gestionnaire du port par délégation. Une expulsion qui doit intervenir dans trois semaines.

Le même jour, la Dieccte (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) faisait connaître sa décision sur un autre conflit, puisqu'elle approuvait le licenciement de trois délégués syndicaux de la Colas. Il fait suite au mouvement de grève déclenché en juin, pour lequel les trois salariés sont accusé d'avoir eu un comportement susceptible d'entrainer une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute lourde. Une intersyndicale avait déjà menacé d'un préavis de grève en septembre pour dénoncer « la jurisprudence Sodifram », où 5 délégués syndicaux avaient été renvoyés à la suite d'une grève en juin 2014.

Ousseni Balahache qui défend ces deux dossiers pour la CFDT, annonce le lancement d'un préavis de grève sur l'affaire Colas « pour ce mercredi 21 octobre. »

A.P-L.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-
CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

-
Directeur de publication: Rémi Rozié

-
Contact commercial :
07.85.05.96.59.